



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 1<sup>er</sup> septembre 2020 – DRAAF – ARS*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA  
FORÊT**

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de l'Association Agronomie et Méthanisation en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de l'Association des Éleveurs d'agneaux Terroir d'Alsace en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de l'Association Maraîchage Sol Vivant Grand Est en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de l'Association Arbre et Paysage en Champagne en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de l'Association Lait'Echanges Bio en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

***Arrêté Préfectoral du 31 août 2020*** portant reconnaissance de la Coopérative Global en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

---

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

***Arrêté ARS n° 2020-2717 du 26 août 2020*** portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

***Arrêté ARS n° 2020-2718 du 26 août 2020*** portant sur la composition de la Commission Permanente (CP)

**Arrêté ARS n° 2020-2722 du 26 août 2020** portant sur la composition de la Conférence Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers (CSDU)

**Arrêté ARS n° 2020-2720 du 26 août 2020** portant sur la composition de la Conférence Spécialisée les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux (CSMS)

**Arrêté ARS n° 2020-2719 du 26 août 2020** portant sur la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS)

**Arrêté ARS n° 2020-2721 du 26 août 2020** portant sur la composition de la Conférence Spécialisée de la Prévention (CSP)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de l'ASSOCIATION AGRONOMIE ET METHANISATION  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 18 juin 2020 par Monsieur Bernard BOUILLIARD, représentant l'ASSOCIATION AGRONOMIE ET METHANISATION ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;
- SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ASSOCIATION AGRONOMIE ET METHANISATION, sise Chambre d'agriculture de l'Aube - 24 avenue du Général Leclerc - 10110 BAR-SUR-SEINE, est reconnue comme groupement d'intérêt

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

économique et environnemental au titre du projet « GIEE AGRONOMIE ET METHANISATION ».

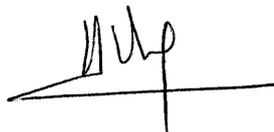
**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 août 2026. Pendant cette période, l'ASSOCIATION AGRONOMIE ET METHANISATION porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de l'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'AGNEAUX TERROIR  
D'ALSACE  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 10 juin 2020 par Monsieur Stéphane HUCHOT, représentant l'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'AGNEAUX TERROIR D'ALSACE ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

**SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'AGNEAUX TERROIR D'ALSACE, sise 2 rue de Rome - CS

30022 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG CEDEX, est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet « Agneaux Terroir d'Alsace 100 % local : Une démarche d'un groupe d'éleveurs ovin à la recherche d'une valorisation optimale en circuits courts de l'ensemble de leurs produits (agneaux, brebis de réforme et de la laine) ».

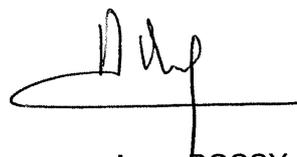
**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2022. Pendant cette période, l'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'AGNEAUX TERROIR D'ALSACE porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de l'ASSOCIATION MARAICHAGE SOL VIVANT GRAND EST  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 19 mai 2020 par Monsieur Fabrice MEYER, représentant l'ASSOCIATION MARAICHAGE SOL VIVANT GRAND EST ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

**SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ASSOCIATION MARAICHAGE SOL VIVANT GRAND EST, sise 25 rue d'Elbach - 68210 RETZWILLER, est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre

du projet « L'agriculture de conservation appliquée au maraîchage : Atteindre qualité et quantité des productions maraîchères tout en améliorant la qualité du sol ».

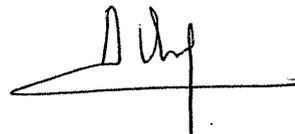
**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2023. Pendant cette période, l'ASSOCIATION MARAICHAGE SOL VIVANT GRAND EST porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Bossy', with a long horizontal line extending to the right.

Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de l'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE EN CHAMPAGNE  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 18 juin 2020 par Monsieur Jérôme COURGEY, représentant l'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE EN CHAMPAGNE ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

**SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE EN CHAMPAGNE, sise 81 rue Dom Pérignon - 51160 HAUTVILLERS, est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental au

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

titre du projet « Maîtrise de l'enherbement spontané par des couverts végétaux sélectionnés ».

**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 18 juin 2023. Pendant cette période, l'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE EN CHAMPAGNE porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Bossy', written over a horizontal line.

Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de l'ASSOCIATION LAIT'ECHANGES BIO  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 18 juin 2020 par Monsieur Vincent MEYER, représentant l'ASSOCIATION LAIT'ECHANGES BIO ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;
- SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ASSOCIATION LAIT'ECHANGES BIO, sise 64 Avenue André Malraux - CS 80015 - 57045 METZ Cedex 1, est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du

projet « LAIT'ECHANGES BIO : Pérenniser les exploitations laitières bio dans leurs démarches agro-écologiques, sociales et économiques ».

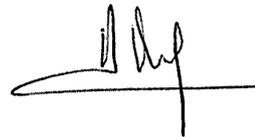
**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 août 2023. Pendant cette période, l'ASSOCIATION LAIT'ECHANGES BIO porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Bossy', with a long horizontal stroke extending to the left.

Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 /**

**portant reconnaissance de la COOPERATIVE GLOBAL  
en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D. 315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projets du 09 mars 2020 organisé par la Préfète de la région Grand Est pour la reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- VU la demande déposée le 18 juin 2020 par Monsieur Didier THUAU, représentant la COOPERATIVE GLOBAL ;
- VU l'avis du 30 juillet 2020 du Président du Conseil régional de Grand Est ;
- VU l'avis du 28 août 2020 de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-032 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;
- SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, la COOPERATIVE GLOBAL, sise 20 Route de Mazagran - 08400 GRIVY LOISY, est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet « Avenir

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

Engraissement Bovin Champagne Ardennes ».

**ARTICLE 2 :** La reconnaissance visée à l'article 1er est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 août 2026. Pendant cette période, la COOPERATIVE GLOBAL porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1er. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**ARTICLE 3 :** La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 août 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de la Stratégie

## **ARRETE ARS Grand Est n°2020/2717 du 26 août 2020** **Relatif à la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie** **Grand Est**

### **La Directrice Générale** **de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/0860 du 26 février 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

Standard régional : 03 83 39 30 30  
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX

## ARRETE

### Article 1 :

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est dont les missions sont définies par le décret du 31 mars 2010 est ainsi composée :

### ❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
<b>Conseillers régionaux (a)</b>		
<b>Valérie DEBORD</b> Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	<b>Patricia BRUCKMANN</b> Conseil régional	<b>Eliane KLEIN</b> Conseil régional
<b>Véronique GUILLOTIN</b> Conseil régional	<b>Joëlle BARAT</b> Conseil régional	<b>Catherine VIERLING</b> Conseil régional
<b>Khalifé KHALIFE</b> Conseil régional	<b>Christine NOIRET-RICHET</b> Conseil régional	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants des conseils départementaux (b)</b>		
<b>Bérangère POLETTI</b> Conseil départemental des Ardennes	<b>Jean-François LECLET</b> Conseil départemental des Ardennes	<b>Anne DUMAY</b> Conseil départemental des Ardennes
<b>Marie DEPAQUY</b> Conseil départemental de la Marne	<b>Eric KARIGER</b> Conseil départemental de la Marne	<b>Monique DORGUEILLE</b> Conseil départemental de la Marne
<b>Marie-Claude LAVOCAT</b> Conseil départemental de la Haute-Marne	<b>Rachel BLANC</b> Conseil départemental de la Haute-Marne	<b>Catherine PAZDZIOR</b> Conseil départemental de la Haute-Marne
<b>Bernard DE LA HAMAYDE</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Elisabeth PHILIPPON</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Bernadette GARNIER</b> Conseil départemental de l'Aube
<b>Véronique PHILIPPE</b> Conseil départemental de Meuse	<b>Pierre BURGAIN</b> Conseil départemental de la Meuse	<b>Danielle COMBE</b> Conseil départemental de la Meuse
<b>Agnès MARCHAND</b> Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	<b>Annie SILVESTRI</b> Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	<b>En attente de désignation</b>
<b>Caroline PRIVAT-MATTIONI</b> Conseil départemental des Vosges	<b>Dominique HUMBERT</b> Conseil départemental des Vosges	<b>Carole THIEBAUT-GAUDE</b> Conseil départemental des Vosges
<b>Patrick WEITEN</b> Conseil départemental de Moselle	<b>Valérie ROMILLY</b> Conseil départemental de Moselle	<b>Marie-Louise KUNTZ</b> Conseil départemental de Moselle
<b>Frédéric BIERRY</b> Conseil départemental du Bas-Rhin	<b>Michèle ESCHLIMANN</b> Conseil départemental du Bas-Rhin	<b>Laurence MULLER-BRONN</b> Conseil départemental du Bas-Rhin
<b>Karine PAGLIARULO</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Josiane MEHLEN-VETTER</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Alain COUCHOT</b> Conseil départemental du Haut-Rhin
<b>Représentants des groupements de communes (c)</b>		
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>

Représentants des communes (d)		
En attente de désignation	<b>Elisa SCHAJER</b> Conseillère municipale de Châlons-en-Champagne	En attente de désignation
En attente de désignation	<b>Henri METZGER</b> Conseiller municipal de Mulhouse	En attente de désignation
<b>Claude STURNI</b> Maire de Haguenau	<b>Patrice VOIRIN</b> Maire de Froncles	En attente de désignation

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
Représentants des associations agréées d'usagers (a)		
<b>Daniel FONTAINE</b> Familles rurales Champagne-Ardenne	<b>Pierre VALLE</b> UDAF Moselle	<b>Claire DE JUVIGNY</b> Fédération des associations familiales catholiques de Moselle
<b>Marie-Lise DUBIEF</b> Consommation, Logement, Cadre de vie	<b>Michel DEMANGE</b> UFC-QUE CHOISIR VOSGES	<b>Jean-Jacques BOTTE</b> UFC Que Choisir Alsace
<b>Danièle LOUBIER</b> UNAFAM	<b>Simone ALBISER</b> Espoir 54	<b>Bernard SPITTLER</b> France Alzheimer 68
<b>Michel DAUCA</b> Collectif des comités de la Ligue contre le cancer	En attente de désignation	<b>Josette BURY</b> AFTC Grand Est
<b>Pascal FEVOTTE</b> Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux, dialysés et transplantés	<b>Pascal BECKER</b> Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques	<b>Laurence GRANDJEAN</b> Union féminine civique et sociale - Familles rurales 67/68
<b>Danielle QUANTINET</b> France Assos Santé Grand Est	<b>Paloma MORENO-ELGARD</b> Association française contre les myopathies	<b>Philippe KAHN</b> Accueil Epilepsies Grand Est
<b>Jean-Michel MEYER</b> Aides Grand Est	En attente de désignation	<b>Michèle LEFLON</b> Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité
<b>Frédéric CHAFFRAIX</b> SOS Hépatites	<b>Norbert KIEFFER</b> Les amis de la santé de Moselle	<b>Françoise RIDEZ</b> Visite des malades dans les établissements hospitaliers 51
<b>André OPIARD</b> Association française des diabétiques	En attente de désignation	<b>Hermann KLEIN</b> Association française des diabétiques 67

Représentants des associations de retraités et personnes âgées ( b )		
<b>Séraphin DONI</b> CDCA 10	<b>Patrice DUCZYNSKI</b> CDCA 08	<b>Corinne HANAK</b> CDCA 10
<b>Gérard ROUSSEL</b> FO-CDCA 52	<b>Michel PROST</b> CGT-CDCA 52	<b>Jean BOILEAU</b> CGT-Retraité - CDCA 08
<b>Marie-Thérèse ANDREUX</b> Union territoriale de retraités CFDT 54 - CDCA 54	<b>Alain PHILIPPI</b> Union syndicale des retraités CGT de la Moselle - CDCA 57	<b>Françoise BOTTIN</b> Fédération générale des retraités de la fonction publique - CDCA 54
<b>Jacques FERRARI</b> CFDT - CDCA 88	<b>André BOURGUIGNON</b> FO - CDCA 88	<b>Hortense CHAUVELOT</b> AMF 55 - CDCA 55
<b>Marcel JAMES</b> Union territoriale de retraités CFDT - CDCA 67	<b>Christine ARCA Y</b> FO - CDCA 68	<b>En attente de désignation</b>
Représentants des associations des personnes handicapées ( c )		
<b>Suzanne BARBENSON</b> APF 57-CDCA 57	<b>Cécile MICHEL</b> Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes - CDCA 57	<b>En attente de désignation</b>
<b>Franck BRIEY</b> ADAPEI de la Meuse - CDCA 55	<b>Philippe LEGER</b> APAJH - CDCA 55	<b>Diane-Laure ECKERT</b> AFM- CDCA 54
<b>Christian MINET</b> Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est - CDCA 08	<b>Annie DEMISSY</b> NEXEM - CDCA 08	<b>En attente de désignation</b>
<b>Isabelle THUAULT-VARNET</b> Alliance Maladies rares - CDCA 51	<b>Christèle DOLL GAUD</b> NEXEM -CDCA 10	<b>Claude NEY</b> APAJH Marne-GPEAJH - CDCA 51
<b>Michaël BOHY</b> GEM Les ailes de l'Espoir - CDCA 68	<b>Ghislaine SCHULTZ-WEIDMANN</b> SPINA BIFIDA - CDCA 68	<b>Bernard SCHREIBER</b> UNAFAM - CDCA 88

### ❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
<b>Jean-Marc WINGER</b> Conseil Territorial de Santé n°1	<b>Hervé DARAGON</b> Conseil Territorial de Santé n°1	<b>Chantal MURIOT</b> Conseil Territorial de Santé n°1
<b>Robert CORDIER</b> Conseil Territorial de Santé n°2	<b>Fabienne REINBOLT</b> Conseil Territorial de Santé n°2	<b>En attente de désignation</b>
<b>Marie-Odile SAILLARD</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Françoise MEEDER</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Régis MOREAU</b> Conseil Territorial de Santé n°3
<b>Alexandre FELTZ</b> Conseil Territorial de Santé n°4	<b>Daniel KAROL</b> Conseil Territorial de Santé n°4	<b>Gullaine KIEFFER-DESGRIPPES</b> Conseil Territorial de Santé n°4
<b>Christine FIAT</b> Conseil Territorial de Santé n°5	<b>Marcel RUETSCH</b> Conseil Territorial de Santé n°5	<b>Paul MUMBACH</b> Conseil Territorial de Santé n°5

## ❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
<b>Représentants des organisations syndicales de salariés (a)</b>		
<b>Sandrine SONREL</b> CGT	<b>Sandrine CALVY</b> CGT	<b>Maxime ROGGI</b> CGT
<b>Sonia TESTUD-PETER</b> CFDT	<b>Alex GORGE</b> CFDT	<b>Virginie BOURQUI</b> CFDT
<b>Vincent VIARD</b> CFE-CGC	<b>Nadège CARRE</b> CFE-CGC	<b>Geoffrey BAULIN</b> CFE-CGC
<b>Emmanuel TINNES</b> FO	<b>Sandrine DRUART-ROUSSEL</b> FO	<b>Evelyne RUE</b> FO
<b>Sylvie DUSSAN</b> CFTC	<b>Myriam KUROWSKI</b> CFTC	<b>Pascale LICHTENAUER</b> CFTC
<b>Représentants des organisations professionnelles d'employeurs (b)</b>		
<b>Jean BIWER</b> CGPME Grand Est	<b>Sandra CAMPANER</b> CGPME Grand Est	<b>Valérie MESSINA</b> CGPME Grand Est
<b>Philippe TOURRAND</b> MEDEF	<b>Francis WOLFRAM</b> MEDEF	<b>Christophe BAILLET</b> MEDEF
<b>Michel MORIN</b> UNIFED	<b>En attente de désignation</b>	<b>Catherine GIRAUD</b> UNIFED
<b>Représentants des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales (c)</b>		
<b>Bernard NICOLLE</b> UNAPL Lorraine	<b>Pierre Paul SCHLEGEL</b> UNAPL Haut-Rhin	<b>Philippe GUILLAUME</b> CCIR Lorraine
<b>Représentants des organisations syndicales des exploitants agricoles (d)</b>		
<b>Jean-Luc PELLETIER</b> Chambre d'agriculture Grand Est	<b>Régis JACOBÉ</b> Chambre d'agriculture Grand Est	<b>Christian SCHNEIDER</b> Chambre d'agriculture Grand Est

## ❖ Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Titulaires	Suppléants	
<b>Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (a)</b>		
<b>Michel GIRARD</b> Médecins du monde	<b>Carole JOLLAIN</b> Accueil et réinsertion sociale	<b>Philippe RENAUT</b> Génération Mouvement 52
<b>Georges-Hubert DELPORTE</b> CH Charleville-Mézières	<b>Christian PALLAS</b> Union des caisses - Centre de médecine préventive	<b>Marie-Noëlle WANTZ</b> Fondation Vincent de Paul
<b>Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (b)</b>		
<b>Hubert ATTENONT</b> CARSAT Nord-Est	<b>Emmanuel GOUAULT</b> CARSAT Nord-Est	<b>Géraldine ROTHHAHN</b> CARSAT Nord-Est
<b>Lucrezia BUVELL</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Clarence THOMASSIN</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Jacques MARECHAL</b> CARSAT Alsace-Moselle
<b>Représentants des caisses d'allocations familiales (c)</b>		
<b>Lucas SEIGNEUR</b> CAF de Meurthe-et-Moselle	<b>Valérie ANDRE</b> CAF de Meurthe-et-Moselle	<b>Marie-Odile GERARDIN</b> CAF de Meurthe-et-Moselle
<b>Représentants de la mutualité française (d)</b>		
<b>Olivier BLAUD</b> MF	<b>Laurent MASSON</b> MFL	<b>Jean-Marie GRUNERT</b> MFA
<b>Représentants des régimes d'assurance maladie (e)</b>		
<b>Maxime ROUCHON</b> CPAM du Bas-Rhin	<b>Tayana KIRSTETTER</b> CPAM du Bas-Rhin	<b>Odile BLANCHARD</b> Service Médical Grand Est

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Représentants des services de santé scolaire et universitaire (a)</b>		
<b>Pascale LEGRAND</b> Rectorat de l'académie de Strasbourg	<b>Marie-Aude MEYER-MAINGOT</b> Rectorat de l'académie de Reims	<b>Léone JUNG</b> Rectorat de l'académie de Strasbourg
<b>Sylvie VAILLANT</b> Université de Lorraine	<b>Jean SIBILIA</b> Faculté de médecine	<b>Laurent ANDREOLETTI</b> Université de Reims
<b>Représentants des services de santé au travail (b)</b>		
<b>Martine LEONARD</b> DIRECCTE Nancy	<b>Richard MASSON</b> SST / SMIRC	<b>Frédérique MACQUET</b> SST / SPST Colmar
<b>Françoise SIEGEL</b> AST 67	<b>Marie-Agnès DROUOT</b> ALSMT NANCY	<b>Sylvain RICHEL</b> SST / AST 08
<b>Représentants des services départementaux de protection et promotion de la santé maternelle et infantile ( c )</b>		
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé (d)</b>		
<b>Jeanne MEYER</b> IREPS Grand Est	<b>Marie PERSIANI</b> IREPS Grand Est	<b>Anne PATRIS</b> IREPS Grand Est
<b>Alain RIGAUD</b> Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie	<b>Thibault MARMONT</b> CREAI Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace	<b>Martine DEMANGEON</b> Fédération Addictions / CSAPA La Croisée
<b>Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (e )</b>		
<b>Michel BONNEFOY</b> ORS Grand Est	<b>En attente de désignation</b>	<b>Bach Nga PHAM</b> Faculté de médecine de Reims
<b>Représentants des associations de protection de l'environnement (f)</b>		
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>

## ❖ Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants	
<b>Représentants des établissements publics de santé (a)</b>		
<b>Thierry GEBEL</b> FHF Grand Est	<b>Jérôme GOEMINNE</b> FHF / centres hospitaliers de Verdun/Saint-Mihiel, Bar-le-Duc et Fains-Veel	<b>Sophie TRUCHET</b> FHF Grand Est
<b>Bernard DUPONT</b> FHF / CHRU Nancy	En attente de désignation	<b>Xavier DOUSSEAU</b> FHF / EPSM de la Marne
<b>Philippe RIEU</b> FHF / CHU Reims	En attente de désignation	<b>Christian RABAUD</b> FHF / CHRU Nancy
<b>Jean-Marie WOHL</b> FHF / Hôpitaux Civils Colmar	<b>Michèle COLLART</b> FHF / CH de Troyes	<b>David PINEY</b> FHF / CH Lunéville
<b>Philippe AMARILLI</b> FHF / EPSM Brumath	<b>Catherine PICHENE</b> FHF / Centre Psychothérapique Nancy-Laxou	<b>Abderrahmane SAIDI</b> FHF / EPSM de la Haute-Marne
<b>Représentants des établissements privés de santé à but lucratif (b)</b>		
<b>Jacques DELFOSSE</b> FHP / Clinique Saint-André	<b>Gabriel GIACOMETTI</b> FHP / Hôpital Clinique Claude Bernard	<b>Patrick WISNIEWSKI</b> FHP / Clinique de l'Orangerie
<b>Christian BRETON</b> FHP / Polyclinique Louis Pasteur	<b>Sydney SOVANN</b> FHP / Clinique de l'Orangerie	<b>Ghislain SCHMITT</b> FHP / Groupe Courlancy
<b>Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif (c)</b>		
<b>Diégo CALABRO</b> FEHAP / Fondation de la Maison du diaconat	<b>Renaud MICHEL</b> FEHAP / OHS de Lorraine	<b>Philippe BELLO</b> FEHAP / Groupe SOS Santé - Hôpital gériatrique Le Kern
<b>Philippe MEYER</b> FEHAP / Centre Florentin - OHS Lorraine	<b>Tom CARDOSO</b> FEHAP / ARFP - CRM	<b>Philippe VOISIN</b> FEHAP / CRRF COS-Pasteur
<b>Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (d)</b>		
<b>Rébecca D'ANTONIO</b> FNEHAD / AURAL	<b>Ivan BERTIN</b> FNEHAD / GCS Territoire Ardenne Nord	<b>Didier REVERDY</b> FNEHAD / HADAN
<b>Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (e)</b>		
<b>Denis BUREL</b> GEPPO / EPADH "Les Tournesols"	<b>Alexandra THUILLIEZ</b> GEPPO / EPADH "Les Tournesols"	<b>Emmanuel DE BOISSIEU</b> GEPPO / Institution "Les Tournesols"
<b>Jacques CELERIER</b> URIOPSS Grand Est	<b>Anne-Caroline BINDOU</b> URIOPSS Grand Est	<b>Thomas DUBOIS</b> URIOPSS Grand Est
<b>Etienne FABERT</b> NEXEM / APEI de Thionville	<b>Maurice BERSOT</b> NEXEM / administrateur de l'ADASMS	<b>Gildas LE SCOUEZEC</b> NEXEM / ADAPEI 67 - Papillons Blancs 68
<b>Jean-Claude JACOBY</b> UNAPEI Grand Est	<b>Béatrice BARREDA</b> UNAPEI Grand Est	<b>Françoise KBAYAA</b> UNAPEI Grand Est
<b>Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (f)</b>		
<b>Alain LION</b> SYNERPA / Les Fontaines EHPAD	<b>Pascal GUERIN</b> SYNERPA / DOMIDEP La Sapinière	<b>Saniyé BILGILI</b> Korian L'Air du Temps
<b>Caroline GUILLOTIN</b> FHF / EHPAD Sainte Sophie	<b>Claude POGU</b> FHF / EHPAD Vertus	<b>Séverine FONGOND</b> FHF / Hôpital Saint Jacques de Rosheim
<b>Frédéric GROSSE</b> FEHAP / Maison Hospitalière Saint-Charles	<b>Jean CARAMAZANA</b> FEHAP / ABRAPA	<b>Isabelle VAILLOT</b> FEHAP / EHPAD Sainte Bernadette
<b>Jean-René BERTHELEMY</b> FNAQPA / Fondation Saint-Charles de Nancy	<b>Sandrine WOHL</b> FNAQPA / EHPAD Caritas	<b>Dominique KNECHT</b> FNAQPA / EHPAD La Vacquinière

<b>Représentants des des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (g)</b>		
<b>Jean-Philippe JULO</b> SURSO	<b>Isabelle DUBOIS</b> Jamais Seul	<b>Patrick MEYER</b> FAS Grand Est
<b>Représentants des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé (h)</b>		
<b>Marie-France GERARD</b> Fédération des Maisons et Pôles de santé de Lorraine	<b>Claire DUMAS</b> Fédération des Maisons de santé Alsace	<b>Gilles PONTI</b> Solidarité Mutuelle des Coopérateurs
<b>Représentants des réseaux de santé (i)</b>		
<b>Matthieu BIREBENT</b> Réseaux de santé addiction, précarité et diabète de Champagne-Ardenne	<b>Pierre HAEHNEL</b> Ademas Alsace	<b>Catherine COLLARD</b> Maison des Réseaux de Santé Lunévillois
<b>Représentants des associations de permanence des soins (j)</b>		
<b>Alain PROCHASSON</b> Médigarde 57	<b>Frédéric TRYNISZEWSKI</b> SOS Médecins 68	<b>François MOLLI</b> Gardes du Sud Haut Marnais
<b>Médecins d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation (k)</b>		
<b>François BRAUN</b> SAMU-Urgences de France	<b>Maurice ENGELMANN</b> SAMU-Urgences de France 51	<b>Yannick GOTTWALLES</b> SAMU-Urgences de France
<b>Représentants des transporteurs sanitaires (l)</b>		
<b>Franck MADER</b> Ambulances Mader	<b>Frédéric COQUET</b> Ambulances Coquet	<b>Dominique HUNAUT</b> Ambulances Hunaut
<b>Représentants des services départementaux d'incendie et de secours (m)</b>		
<b>Fabien TRABOLD</b> SDIS 68	<b>François VALLIER</b> SDIS 57	<b>Laurent TRITSCH</b> SDIS 67
<b>Représentants des organisations syndicales de médecins des établissements publics de santé (n)</b>		
<b>Jean GARRIC</b> AH	<b>Michel HANSSEN</b> SNAM-HP	<b>Edmond PERRIER</b> CPH
<b>Représentants des unions régionales des professionnels de santé (o)</b>		
<b>Jérôme GANDOIS</b> URPS Chirugiens-dentistes	<b>Marc AYME</b> URPS Chirugiens-dentistes	<b>Nathalie LAMBLIN-CARETTE</b> URPS Orthophonistes
<b>Gérard THOMAS</b> URPS Masseurs-kinésithérapeutes	<b>Hubert JUPIN</b> URPS Masseurs-kinésithérapeutes	<b>En attente de désignation</b>
<b>Claude BRONNER</b> URPS Médecins libéraux	<b>Michel VIRTE</b> URPS Médecins libéraux	<b>Bernard LLAGONNE</b> URPS Médecins libéraux
<b>Yolande GUIGANTI</b> URPS Pédicures-podologues	<b>Marie BAUER</b> URPS Sages-femmes	<b>Denise ZIMMERMANN</b> URPS Sages-femmes
<b>Christophe WILCKE</b> URPS Pharmaciens	<b>Jean-François KUENTZ</b> URPS Pharmaciens	<b>Michel TEBOUL</b> URPS Biologistes
<b>Nadine DELAPLACE</b> URPS Infirmiers	<b>Thierry PECHEY</b> URPS Infirmiers	<b>Marc SAINT DENIS</b> URPS Infirmiers
<b>Représentants de l'ordre des médecins (p)</b>		
<b>Vincent ROYAUX</b> CROM Grand Est	<b>Jean-Marie FAUPIN</b> CROM Grand Est	<b>Jean-Marie LETZELTER</b> CROM Grand Est
<b>Représentants des internes en médecine (q)</b>		
<b>Charles MAZEAUD</b> AMIN	<b>Claire GROS-JOLIVALT</b> SARRA IMG	<b>François KRABANSKY</b> CIRC
<b>Représentants du ministère de la défense (r)</b>		
<b>Guillaume PELEE DE SAINT MAURICE</b> Hôpital d'Instruction des Armées legouest	<b>Pascal CHAPELIER</b> Hôpital d'Instruction des Armées Legouest	<b>En attente de désignation</b>

## ❖ Collège n° 8 : Personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants	
Michel HASSELMANN Espace de Réflexion Ethique Région Alsace		
En attente de désignation		

### **Article 2 :**

Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est :

Le Préfet de Région,  
Le Président du Conseil Economique Social et Environnemental Régional,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,  
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,  
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
Le Directeur Régional des Finances Publiques,  
Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,  
Le Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,  
Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires,  
La Rectrice de la région Académique Grand-Est, Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz,  
Un membre des Conseils des organismes locaux d'assurance maladie du régime général,  
Un représentant du Régime Local d'Alsace Moselle,  
Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité Sociale Agricole.

### **Article 3 :**

Le mandat des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est de cinq ans, renouvelable, une fois.

### **Article 4 :**

L'arrêté ARS n° 2020/0860 du 26 février 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

### **Article 5 :**

Le secrétariat de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est assuré par l'Agence régionale de santé Grand Est.

### **Article 6 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

### **Article 7 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON





Direction de la Stratégie

**ARRETE ARS Grand Est n°2020/2718 du 26 août 2020  
portant modifications de la composition de la commission permanente de la  
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/2717 du 26 août 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté n° 2019/1329 du 21 mai 2019 relatif à la composition de la commission permanente de la de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

## ARRETE

### Article 1 :

La Commission Permanente constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

Collège	Titulaires	Suppléants	
Collège n°1 : Représentants des collectivités territoriales	<b>Valérie DEBORD</b> Région Alsace Champagne- Ardenne Lorraine	<b>Patricia BRUCKMANN</b> Conseil régional	<b>Eliane KLEIN</b> Conseil régional
	<b>Karine PAGLIARULO</b> Conseil départemental du Haut- Rhin	<b>Josiane MEHLEN-VETTER</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Alain COUCHOT</b> Conseil départemental du Haut- Rhin
Collège n°2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux	<b>Marie-Thérèse ANDREUX</b> Union territoriale de retraités CFDT 54 - CDCA 54	<b>Alain PHILIPPI</b> Union syndicale des retraités CGT de la Moselle - CDCA 57	<b>Françoise BOTTIN</b> Fédération générale des retraités de la fonction publique - CDCA 54
	<b>Isabelle THUAULT-VARNET</b>  Alliance Maladies rares - CDCA 51	<b>Christèle DOLL GAUD</b>  NEXEM -CDCA 10	<b>Claude NEY</b>  APAJH Marne-GPEAJH - CDCA 51
	<b>Jean-Michel MEYER</b>  Aides Grand Est	<b>En attente de désignation</b>	<b>Michèle LEFLON</b>  Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité
Collège n°3 : Représentants des conseils territoriaux de santé	<b>Alexandre FELTZ</b> Conseil Territorial de Santé n°4	<b>Daniel KAROL</b> Conseil Territorial de Santé n°4	<b>Gullaine KIEFFER-DESGRIPPES</b> Conseil Territorial de Santé n°4
Collège n°4 : Représentants des partenaires sociaux	<b>Philippe TOURRAND</b> MEDEF	<b>Francis WOLFRAM</b> MEDEF	<b>Christophe BAILLET</b> MEDEF
Collège n°5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociale	<b>Lucrezia BUVELL</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Clarence THOMASSIN</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Jacques MARECHAL</b> CARSAT Alsace-Moselle
Collège n°6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé	<b>Françoise SIEGEL</b> AST 67	<b>Marie-Agnès DROUOT</b> ALSMT NANCY	<b>Sylvain RICHET</b> SST / AST 08
Collège n°7 : Offreurs des services de santé	<b>Jacques CELERIER</b> URIOPSS Grand Est	<b>Anne-Caroline BINDOU</b> URIOPSS Alsace	<b>Thomas DUBOIS</b> URIOPSS Champagne-Ardenne
	<b>Bernard DUPONT</b> FHF / CHRU Nancy	<b>En attente de désignation</b>	<b>Xavier DOUSSEAU</b> FHF / EPSM de la Marne
	<b>Jean GARRIC</b> AH	<b>Michel HANSSEN</b> SNAM-HP	<b>Edmond PERRIER</b> CPH
	<b>Marie-France GERARD</b> Fédération des Maisons et Pôles de santé de Lorraine	<b>Claire DUMAS</b> Fédération des Maisons de santé Alsace	<b>Gilles PONTI</b> Solidarité Mutuelle des Coopérateurs
	<b>Diégo CALABRO</b> FEHAP / Fondation de la Maison du diaconat	<b>Renaud MICHEL</b> OHS de Lorraine	<b>Philippe BELLO</b> Groupe SOS Santé - Hôpital gériatrique Le Kern

Collège n°8 : Personnalités qualifiées	<b>Michel HASSELMANN</b> Espace de Réflexion Ethique Région Alsace		
---	--	--	--

Président de la CRSA	<b>Hubert ATTENONT</b> CARSAT Nord-Est		
Président de la CSOS	<b>Vincent ROYAUX</b> CROM Grand Est		
Présidente de la CSDU	<b>Danielle QUANTINET</b> France Assos Santé		
Président de la CSMS	<b>Christian MINET</b> Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est		
Présidente de la CSP	<b>Jeanne MEYER</b> IREPS Grand Est		

**Article 2 :**

Le Président de la Commission Permanente est Monsieur Hubert ATTENONT.

Les vices-président-e-s sont Madame Jeanne MEYER, Monsieur Christian MINET, Madame Danielle QUANTINET et Monsieur Vincent ROYAUX.

**Article 3 :**

L'arrêté ARS n° 2019/1329 du 21 mai 2019 relatif à la composition de la commission permanente de la de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

**Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Article 5 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de la Stratégie

**ARRETE ARS Grand Est n°2020/2722 du 26 août 2020  
portant modifications de la commission spécialisée dans le domaine des droits  
des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de la Santé  
et de l'Autonomie Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/2717 du 26 août 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté n°2019/ 2397 du 27 août 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

Standard régional : 03 83 39 30 30

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX

---

## ARRETE

---

### **Article 1 :**

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

#### **❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

#### **❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Pascal FEVOTTE</b> Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux, dialysés et transplantés	<b>Pascal BECKER</b> Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques	<b>Laurence GRANDJEAN</b> Union féminine civique et sociale - Familles rurales 67/68
<b>Danielle QUANTINET</b> France Assos Santé Grand Est	<b>Paloma MORENO-ELGARD</b> Association française contre les myopathies	<b>Philippe KAHN</b> Accueil Epilepsies Grand Est
<b>Jacques FERRARI</b> CFDT - CDCA 88	<b>André BOURGUIGNON</b> FO - CDCA 88	<b>Hortense CHAUVELOT</b> AMF 55 - CDCA 55
<b>Marcel JAMES</b> Union territoriale de retraités CFDT - CDCA 67	<b>Christine ARCAÏ</b> FO - CDCA 68	En attente de désignation
<b>Suzanne BARBENSON</b> APF 57-CDCA 57	<b>Cécile MICHEL</b> Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes - CDCA 57	En attente de désignation
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

#### **❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Marie-Odile SAILLARD</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Françoise MEEDER</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Régis MOREAU</b> Conseil Territorial de Santé n°3

#### **❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Jean BIWER</b> CGPME Grand Est	<b>Sandra CAMPANER</b> CGPME Grand Est	<b>Valérie MESSINA</b> CGPME Grand Est

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
Denis BUREL GEP SO / EPADH "Les Tournesols"	Alexandra THUILLIEZ GEP SO / EPADH "Les Tournesols"	Emmanuel DE BOISSIEU GEP SO / EPADH "Les Tournesols"

**Article 2 :**

La Présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est Madame Danielle QUANTINET.  
Le vice-président est Monsieur Denis BUREL.

**Article 3 :**

L'arrêté n°2019/ 2397 du 27 août 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

**Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Article 5 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON



Direction de la Stratégie

**ARRETE ARS Grand Est n°2020/2720 du 26 août 2020  
portant modifications de la composition de la commission spécialisée  
pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/2717 du 26 août 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté n°2019/ 2398 du 27 août 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

## ARRETE

### **Article 1 :**

La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

### **❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants	
<b>Valérie DEBORD</b> Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	<b>Patricia BRUCKMANN</b> Conseil régional	<b>Eliane KLEIN</b> Conseil régional
<b>Bernard DE LA HAMAYDE</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Elisabeth PHILIPPON</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Bernadette GARNIER</b> Conseil départemental de l'Aube
<b>Agnès MARCHAND</b> Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	<b>Annie SILVESTRI</b> Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	<b>En attente de désignation</b>
<b>Poste vacant</b>	<b>Poste vacant</b>	<b>Poste vacant</b>
<b>Poste vacant</b>	<b>Poste vacant</b>	<b>Poste vacant</b>

### **❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Michel DAUCA</b> Collectif des comités de la Ligue contre le cancer	<b>En attente de désignation</b>	<b>Josette BURY</b> AFTC Grand Est
<b>Danièle LOUBIER</b> UNAFAM	<b>Simone ALBISER</b> Espoir 54	<b>Bernard SPITTLER</b> France Alzheimer 68
<b>Marie-Thérèse ANDREUX</b> Union territoriale de retraités CFDT 54 - CDCA 54	<b>Alain PHILIPPI</b> Union syndicale des retraités CGT de la Moselle - CDCA 57	<b>Françoise BOTTIN</b> Fédération générale des retraités de la fonction publique - CDCA 54
<b>Gérard ROUSSEL</b> FO-CDCA 52	<b>Michel PROST</b> CGT-CDCA 52	<b>Jean BOILEAU</b> CGT-Retraité - CDCA 08
<b>Suzanne BARBENSON</b> APF 57-CDCA 57	<b>Cécile MICHEL</b> Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes - CDCA 57	<b>En attente de désignation</b>
<b>Christian MINET</b> Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est - CDCA 08	<b>Annie DEMISSY</b> NEXEM - CDCA 08	<b>En attente de désignation</b>

### **❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Jean-Marc WINGER</b> Conseil Territorial de Santé n°1	<b>Hervé DARAGON</b> Conseil Territorial de Santé n°1	<b>Chantal MURIOT</b> Conseil Territorial de Santé n°1

#### ❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
Sandrine SONREL CGT	Sandrine CALVY CGT	Maxime ROGGI CGT
Michel MORIN UNIFED	En attente de désignation	Catherine GIRAUD UNIFED
Bernard NICOLLE UNAPL Lorraine	Pierre Paul SCHLEGEL UNAPL Haut-Rhin	Philippe GUILLAUME CCIR LORRAINE
Jean-Luc PELLETIER Chambre d'agriculture Grand Est	Régis JACOBÉ Chambre d'agriculture Grand Est	Christian SCHNEIDER Chambre d'agriculture Grand Est

#### ❖ Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Titulaires	Suppléants	
Georges-Hubert DELPORTE CH Charleville-Mézières	Christian PALLAS Union des caisses - Centre de médecine préventive	Marie-Noëlle WANTZ Fondation Vincent de Paul
Olivier BLAUD MF	Laurent MASSON MFL	Jean-Marie GRUNERT MFA

#### ❖ Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants	
Denis BUREL GEPPO / EPADH "Les Tournesols"	Alexandra THULLIEZ GEPPO / EPADH "Les Tournesols"	Emmanuel DE BOISSIEU GEPPO / Institution "Les Tournesols"
Jacques CELERIER URIOPSS Grand Est	Anne-Caroline BINDOU URIOPSS Grand Est	Thomas DUBOIS URIOPSS Grand Est
Etienne FABERT NEXEM / APEI de Thionville	Maurice BERSOT NEXEM / administrateur de l'ADASMS	Gildas LE SCOUEZEC NEXEM / ADAPEI 67 - Papillons Blancs 68
Jean-Claude JACOBY UNAPEI Grand Est	Béatrice BARREDA UNAPEI Grand Est	Françoise KBAYAA UNAPEI Grand Est
Alain LION SYNERPA / Les Fontaines EHPAD	Pascal GUERIN SYNERPA / DOMIDEP La Sapinière	Saniyé BILGILI Korian L'Air du Temps
Caroline GUILLOTIN FHF / EHPAD Sainte Sophie	Claude POGU FHF / EHPAD Vertus	Séverine FONGOND FHF / Hôpital Saint Jacques de Rosheim
Frédéric GROSSE FEHAP / Maison Hospitalière Saint-Charles	Jean CARAMAZANA FEHAP / ABRAPA	Isabelle VAILLOT FEHAP / EHPAD Sainte Bernadette
Jean-René BERTHELEMY FNAQPA / Fondation Saint-Charles de Nancy	Sandrine WOHL FNAQPA / EHPAD Caritas	Dominique KNECHT FNAQPA / EHPAD La Vacquinière
Jean-Philippe JULO SURSO	Isabelle DUBOIS Jamais Seul	Patrick MEYER FAS Grand Est
Claude BRONNER URPS Médecins libéraux	Michel VIRTE URPS Médecins libéraux	Bernard LLAGONNE URPS Médecins libéraux

#### Article 2 :

Le Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est Monsieur Christian MINET.

Le vice-président est Monsieur Frédéric GROSSE.

**Article 3 :**

L'arrêté n°2019/ 2398 du 27 août 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

**Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Article 5 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON



Direction de la Stratégie

**ARRETE ARS Grand Est n°2020/2719 du 26 août 2020  
portant modifications de la composition de la commission spécialisée de  
l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/2717 du 26 août 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2019/ 2964 du 21 octobre 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

## ARRETE

### **Article 1 :**

La commission spécialisée de l'organisation des soins constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

#### **❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants	
<b>Khalifé KHALIFE</b> Conseil régional	<b>Christine NOIRET-RICHET</b> Conseil régional	En attente de désignation
<b>Karine PAGLIARULO</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Josiane MEHLEN-VETTER</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Alain COUCHOT</b> Conseil départemental du Haut-Rhin
<b>Claude STURNI</b> Maire de Haguenau	<b>Patrice VOIRIN</b> Maire de Froncles	En attente de désignation
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

#### **❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Marie-Lise DUBIEF</b> Consommation, Logement, Cadre de vie	<b>Michel DEMANGE</b> UFC-QUE CHOISIR VOSGES	<b>Jean-Jacques BOTTE</b> UFC Que Choisir Alsace
<b>Danièle LOUBIER</b> UNAFAM	<b>Simone ALBISER</b> Espoir 54	<b>Bernard SPITTLER</b> France Alzheimer 68
<b>Gérard ROUSSEL</b> FO-CDCA 52	<b>Michel PROST</b> CGT-CDCA 52	<b>Jean BOILEAU</b> CGT-Retraités - CDCA 08
<b>Franck BRIEY</b> ADAPEI de la Meuse - CDCA 55	<b>Philippe LEGER</b> APAJH - CDCA 55	<b>Diane-Laure ECKERT</b> AFM- CDCA 54

#### **❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Marie-Odile SAILLARD</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Françoise MEEDER</b> Conseil Territorial de Santé n°3	<b>Régis MOREAU</b> Conseil Territorial de Santé n°3

❖ **Collège n° 4 : Partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Sonia TESTUD-PETER</b> CFDT	<b>Alex GORGE</b> CFDT	<b>Virginie BOURQUI</b> CFDT
<b>Emmanuel TINNES</b> FO	<b>Sandrine DRUART-ROUSSEL</b> FO	<b>Evelyne RUE</b> FO
<b>Vincent VIARD</b> CFE-CGC	<b>Nadège CARRE</b> CFE-CGC	<b>Geoffrey BAULIN</b> CFE-CGC
<b>Philippe TOURRAND</b> MEDEF	<b>Francis WOLFRAM</b> MEDEF	<b>Christophe BAILLET</b> MEDEF
<b>Bernard NICOLLE</b> UNAPL Lorraine	<b>Pierre Paul SCHLEGEL</b> UNAPL Haut-Rhin	<b>Philippe GUILLAUME</b> CCIR LORRAINE
<b>Jean-Luc PELLETIER</b> Chambre d'agriculture Grand Est	<b>Régis JACOBE</b> Chambre d'agriculture Grand Est	<b>Christian SCHNEIDER</b> Chambre d'agriculture Grand Est

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
<b>Lucrezia BUVELL</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Clarence THOMASSIN</b> CARSAT Alsace-Moselle	<b>Jacques MARECHAL</b> CARSAT Alsace-Moselle
<b>Olivier BLAUD</b> MF	<b>Laurent MASSON</b> MFL	<b>Jean-Marie GRUNERT</b> MFA

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Alain RIGAUD</b> Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	<b>Thibault MARMONT</b> CREAI Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace	<b>Martine DEMANGEON</b> Fédération Addictions / CSAPA La Croisée
<b>Michel BONNEFOY</b> ORS Grand Est	<b>En attente de désignation</b>	<b>Bach Nga PHAM</b> Faculté de médecine de Reims

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
Thierry GEBEL FHF Grand Est	Jérôme GOEMINNE FHF / centres hospitaliers de Verdun/Saint-Mihiel, Bar-le-Duc et Fains-Veel	Sophie TRUCHET FHF Grand Est
Bernard DUPONT FHF / CHRU Nancy	En attente de désignation	Xavier DOUSSEAU FHF / EPSM de la Marne
Philippe RIEU FHF / CHU Reims	En attente de désignation	Christian RABAUD FHF / CHRU Nancy
Jean-Marie WOEHL FHF / Hôpitaux Civils Colmar	Michèle COLLART FHF / CH de Troyes	David PINEY FHF / CH Lunéville
Philippe AMARILLI FHF / EPSM Brumath	Catherine PICHENE FHF / Centre Psychothérapique Nancy-Laxou	Abderrahmane SAIDI FHF / EPSM de la Haute-Marne
Jacques DELFOSSE FHP / Clinique Saint-André	Gabriel GIACOMETTI FHP / Hôpital Clinique Claude Bernard	Patrick WISNIESWIKI FHP / Clinique de l'Orangerie
Christian BRETON FHP / Polyclinique Louis Pasteur	Sydney SOVANN FHP / Clinique de l'Orangerie	Ghislain SCHMITT FHP / Groupe Courlancy
Diégo CALABRO FEHAP / Fondation de la Maison du diaconat	Renaud MICHEL FEHAP / OHS de Lorraine	Philippe BELLO FEHAP / Groupe SOS Santé - Hôpital gériatrique Le Kern
Philippe MEYER FEHAP / Centre Florentin - OHS Lorraine	Tom CARDOSO FEHAP /ARFP - CRM	Philippe VOISIN FEHAP / CRRF COS-Pasteur
Rébecca D'ANTONIO FNEHAD / AURAL	Ivan BERTIN FNEHAD / GCS Territoire Ardenne Nord	Didier REVERDY FNEHAD / HADAN
Marie-France GERARD Fédération des Maisons et Pôles de santé de Lorraine	Claire DUMAS Fédération des Maisons de santé Alsace	Gilles PONTI Solidarité Mutuelle des Coopérateurs
Matthieu BIREBENT Réseaux de santé addiction, précarité et diabète de Champagne-Ardenne	Pierre HAEHNEL Ademas Alsace	Catherine COLLARD Maison des Réseaux de Santé Lunévillois
Alain PROCHASSON Médigarde 57	Frédéric TRYNISZEWSKI SOS Médecins 68	François MOLLI Gardes du Sud Haut Marnais
François BRAUN SAMU-Urgences de France	Maurice ENGELMANN SAMU-Urgences de France 51	Yannick GOTTWALLES SAMU-Urgences de France
Franck MADER Ambulances Mader	Frédéric COQUET Ambulances Coquet	Dominique HUNAUT Ambulances Hunault
Fabien TRABOLD SDIS 68	François VALLIER SDIS 57	Laurent TRITSCH SDIS 67
Jean GARRIC AH	Michel HANSSEN SNAM-HP	Edmond PERRIER CPH
Jérôme GANDOIS URPS Chirugiens-dentistes	Marc AYME URPS Chirugiens-dentistes	Nathalie LAMBLIN-CARETTE URPS Orthophonistes
Gérard THOMAS URPS Masseurs-kinésithérapeutes	Hubert JUPIN URPS Masseurs-kinésithérapeutes	En attente de désignation
Claude BRONNER URPS Médecins libéraux	Michel VIRTE URPS Médecins libéraux	Bernard LLAGONNE URPS Médecins libéraux
Yolande GUIGANTI URPS Pédicures-podologues	Marie BAUER URPS Sages-femmes	Denise ZIMMERMANN URPS Sages-femmes
Vincent ROYAUX CROM Grand Est	Jean-Marie FAUPIN CROM Grand Est	Jean-Marie LETZELTER CROM Grand Est
Charles MAZEAUD AMIN	Claire GROS-JOLIVALT SARRA IMG	François KRABANSKY CIRC

**❖ Représentants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
Marie-Thérèse ANDREUX Union territoriale de retraités CFDT 54 - CDCA 54	Alain PHILIPPI Union syndicale des retraités CGT de la Moselle - CDCA 57	Françoise BOTTIN Fédération générale des retraités de la fonction publique - CDCA 54
Georges-Hubert DELPORTE CH Charleville-Mézières	Christian PALLAS Union des caisses - Centre de médecine préventive	Marie-Noëlle WANTZ Fondation Vincent de Paul

**Article 2 :**

Le Président de la commission spécialisée de l'organisation des soins est Monsieur Vincent ROYAUX.

**Article 3 :**

L'arrêté ARS n° 2019/ 2964 du 21 octobre 2019 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

**Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Article 5 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON



Direction de la Stratégie

**ARRETE ARS Grand Est n°2020/2721 du 26 août 2020  
portant modifications de la composition de la commission spécialisée de prévention  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret en date du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange Desailly-Chanson en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020/2717 du 26 août 2020 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;
- VU** l'arrêté n°2019/ 3491 du 2 décembre 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

## ARRETE

### **Article 1 :**

La commission spécialisée de prévention constituée au sein de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

### **❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants	
<b>Véronique GUILLOTIN</b> Conseil régional	<b>Joëlle BARAT</b> Conseil régional	<b>Catherine VIERLING</b> Conseil régional
<b>Frédéric BIERRY</b> Conseil départemental du Bas-Rhin	<b>Michèle ESCHLIMANN</b> Conseil départemental du Bas-Rhin	<b>Laurence MULLER-BRONN</b> Conseil départemental du Bas-Rhin
<b>Karine PAGLIARULO</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Josiane MEHLEN-VETTER</b> Conseil départemental du Haut-Rhin	<b>Alain COUCHOT</b> Conseil départemental du Haut-Rhin
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

### **❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
<b>Frédéric CHAFFRAIX</b> SOS Hépatites	<b>Norbert KIEFFER</b> Les amis de la santé de Moselle	<b>Françoise RIDEZ</b> Visite des malades dans les établissements hospitaliers 51
<b>Michel DAUCA</b> Collectif des comités de la Ligue contre le cancer	En attente de désignation	<b>Josette BURY</b> AFTC Grand Est
<b>Daniel FONTAINE</b> Familles rurales Champagne-Ardenne	<b>Pierre VALLE</b> UDAF Moselle	<b>Claire DE JUVIGNY</b> Fédération des associations familiales catholiques de Moselle
<b>André OPIARD</b> Association française des diabétiques	En attente de désignation	<b>Hermann KLEIN</b> Association française des diabétiques 67
<b>Gérard ROUSSEL</b> FO-CDCA 52	<b>Michel PROST</b> CGT-CDCA 52	<b>Jean BOILEAU</b> CGT-Retraités - CDCA 08
<b>Isabelle THUAULT-VARNET</b> Alliance Maladies rares - CDCA 51	<b>Christèle DOLL GAUD</b> NEXEM -CDCA 10	<b>Claude NEY</b> APAJH Marne-GPEAJH - CDCA 51

### **❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
<b>Robert CORDIER</b> Conseil Territorial de Santé n°2	<b>Fabienne REINBOLT</b> Conseil Territorial de Santé n°2	En attente de désignation

#### ❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
Sonia TESTUD-PETER CFDT	Alex GORGE CFDT	Virginie BOURQUI CFDT
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Bernard NICOLLE UNAPL Lorraine	Pierre Paul SCHLEGEL UNAPL Haut-Rhin	Philippe GUILLAUME CCIR LORRAINE
Jean-Luc PELLETIER Chambre d'agriculture Grand Est	Régis JACOBE Chambre d'agriculture Grand Est	Christian SCHNEIDER Chambre d'agriculture Grand Est

#### ❖ Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Lucrezia BUVELL CARSAT Alsace-Moselle	Clarence THOMASSIN CARSAT Alsace-Moselle	Jacques MARECHAL CARSAT Alsace-Moselle
Lucas SEIGNEUR CAF de Meurthe-et-Moselle	Valérie ANDRE CAF de Meurthe-et-Moselle	Marie-Odile GERARDIN CAF de Meurthe-et-Moselle
Olivier BLAUD MF	Laurent MASSON MFL	Jean-Marie GRUNERT MFA

#### ❖ Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants	
Pascale LEGRAND Rectorat de l'académie de Strasbourg	Marie-Aude MEYER-MAINGOT Rectorat de l'académie de Reims	Léone JUNG Rectorat de l'académie de Strasbourg
Françoise SIEGEL AST 67	Marie-Agnès DROUOT ALSMT NANCY	Sylvain RICHEL SST / AST 08
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant
Jeanne MEYER IREPS Grand Est	Marie PERSIANI IREPS Grand Est	Anne PATRIS IREPS Grand Est
Michel BONNEFOY ORS Grand Est	En attente de désignation	Bach Nga PHAM Faculté de médecine de Reims
Poste vacant	Poste vacant	Poste vacant

## ❖ Collège n° 7 : Offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants	
<b>Philippe MEYER</b> FEHAP / Centre Florentin - OHS Lorraine	<b>Tom CARDOSO</b> FEHAP /ARFP - CRM	<b>Philippe VOISIN</b> FEHAP / CRRF COS-Pasteur
<b>Nadine DELAPLACE</b> URPS Infirmiers	<b>Thierry PECHEY</b> URPS Infirmiers	<b>Marc SAINT DENIS</b> URPS Infirmiers
<b>Christophe WILCKE</b> URPS Pharmaciens	<b>Jean-François KUENTZ</b> URPS Pharmaciens	<b>Michel TEBOUL</b> URPS Biologistes
<b>Jacques CELERIER</b> URIOPSS Grand Est	<b>Anne-Caroline BINDOU</b> URIOPSS Grand Est	<b>Thomas DUBOIS</b> URIOPSS Grand Est

### **Article 2 :**

La Présidente de la commission spécialisée de prévention est Madame Jeanne MEYER.  
Le vice-président est Monsieur Frédéric CHAFFRAIX.

### **Article 3 :**

L'arrêté n° n°2019/ 3491 du 2 décembre 2019 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

### **Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

### **Article 5 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON

